

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 21 juin 2024

**Etaient présents :** Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA,

**Etaient excusés :** M. Michel PASTY, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Guy ROUCHON, Mme Mireille FAYARD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Erwan GARGADENNEC, M. Thierry BAILLIET, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. François VALLES, Mme Corinne TONDUF, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Dominique VALLIERE

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote :** Mme Olivia BOULANGER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Benoit LASCoux à M. Eric CORREIA, Mme Claire MORY à Mme Marie-Line GEOFFRE, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZIN à M. Pierre AUGER, Mme Corinne COMMERNAT à Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD à M. Jean-Paul BRIGNOLI

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 28

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 12

**Nombre de membres excusés :** 15

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 40

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LEFEVRE

**CONTRAT TERRITORIAL CREUSE AVAL 2025-2030**

**Rapporteur :** M Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau et réalise les travaux de restauration et d'aménagement de la Creuse et de ses affluents sur son territoire.

Dans la continuité du précédent Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval 2017-2021 et pour que la collectivité puisse poursuivre les actions de préservation des milieux aquatiques, le Conseil Communautaire a délibéré le 29 juin 2021 pour que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret soit signataire du prochain Contrat Territorial (CT) Creuse aval 2025-2030.

Une étude diagnostic/reprogrammation pour l'élaboration de ce nouveau Contrat a débuté en 2023 et vient de s'achever. Les différentes composantes de ce contrat (stratégie, feuille de route et programme d'actions) ont été validées par les partenaires techniques et financiers, lors du Comité de Pilotage du 3 juin dernier.

Le budget global du futur CT est de 7 015 000 € TTC, sur 6 ans, pour l'ensemble des actions de tous les maîtres d'ouvrage (études, animation, communication, suivi et travaux) et de 1 345 569 € TTC pour le programme d'actions de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. La majorité des actions de ce programme devrait obtenir une aide à hauteur de 70 à 80% par les financeurs publics que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse (CD23).

Le plan de financement est le suivant, sous réserve des financements :

Année	Coût total (TTC)	AELB	Région	CD23	Part Agglo
2025	192 840 €	101 154 €	27 240 €	12 550 €	51 896 €
2026	251 274 €	129 794 €	36 710 €	17 970 €	66 799 €
2027	242 903 €	125 720 €	36 014 €	17 622 €	63 547 €
2028	251 326 €	129 545 €	34 070 €	16 650 €	71 060 €
2029	230 720 €	119 860 €	31 674 €	15 452 €	63 733 €
2030	176 507 €	92 874 €	22 830 €	6 750 €	54 053 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>1 345 569 €</b>	<b>698 947 €</b>	<b>188 538 €</b>	<b>86 994 €</b>	<b>371 088 €</b>

À ce titre, une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) va également être déposée à la Direction Départementale des Territoires de la Creuse, afin d'être autorisée à intervenir sur les propriétés privées riveraines des cours d'eau. Cette DIG est commune à plusieurs maîtres d'ouvrage et le dossier est porté par la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, coordonnatrice du nouveau contrat. Les modalités de mise en œuvre de cette DIG, vous seront présentées également pour approbation ultérieurement.

Afin de mettre en œuvre les actions prévues par la Communauté d'Agglomération, telles qu'intégrées dans le dossier définitif du CT Creuse aval, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de valider le programme pluriannuel de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du futur CT,
- de valider le plan de financement,
- de valider le démarrage des actions en 2025 dans le cadre du CT.
- d'autoriser M. le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du futur CT, et notamment le document contractuel liant les partenaires opérationnels aux partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse,
- d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Creuse, dans le cadre de la mise en œuvre du futur CT,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Les imputations budgétaires seront programmées sur le budget GEMAPI pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE